



Bruxelles, le 14.12.2016
C(2016) 8317 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

concernant l'adoption du programme de travail pour 2017, valant décision de financement, dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en ce qui concerne le recours à l'assistance technique opérationnelle

Annexe

1. PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

1.1. Ligne budgétaire 11 06 63 01

- Assistance technique opérationnelle à l'initiative de la Commission

Base juridique:

- règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) n° 2328/2003, (CE) n° 861/2006, (CE) n° 1198/2006 et (CE) n° 791/2007 et le règlement (UE) n° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil¹, et notamment ses articles 23 et 92,
- règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, et notamment son article 58.

1.1.1. FAME: service d'assistance technique pour le réseau de suivi et d'évaluation du FEAMP

Objet des marchés envisagés	Les Fonds ESI reposent sur une «orientation sur les résultats» plus marquée. Dans le cas du FEAMP, cet aspect a été encouragé par la mise en place d'un nouveau système commun de suivi et d'évaluation, qui nécessitera la réalisation de nouvelles fonctions et tâches d'évaluation de la part de la Commission et des États membres. Pour y parvenir, un effort à long terme devra être consenti afin de renforcer progressivement les capacités permettant de relever efficacement ce défi. Cet effort devrait être réalisé conjointement avec les États membres afin d'encourager une culture d'évaluation renforcée, tant au sein de la DG MARE que dans les États membres. Ce marché prévoit la fourniture de services de soutien visant à aider la Commission à exécuter une série de tâches liées à ce nouveau système de suivi et d'évaluation et à remplir les nouvelles obligations contenues dans le règlement portant dispositions communes.
Type de marché	Contrat de service (renouvellement du contrat existant)
Budget indicatif	1 000 000 EUR
Mise en œuvre	Cette action sera mise en œuvre par la DG MARE.
Calendrier indicatif	Renouvellement du contrat de service au cours du 2 ^e trimestre de 2017

¹ JO L 149 du 20.5.2014, p. 1.

1.1.2. *Unité de soutien pour le réseau européen des zones de pêche (FARNET II)*

Objet des marchés envisagés	L'unité de soutien pour le réseau européen des zones de pêche (FARNET II) a été mise en place. Elle sera chargée de soutenir la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans les zones de pêche. Sa mission consistera à renforcer les capacités des GALP et des autorités de gestion, à diffuser les informations, à échanger les expériences et les bonnes pratiques et à promouvoir la coopération entre les partenariats locaux. Le réseau coopérera avec les organismes chargés de la mise en réseau et de l'assistance technique pour le développement local, mis en place pour le FEDER, le FSE et le Feader, en ce qui concerne les activités de développement local et la coopération transnationale.
Type de marché	Contrat de service (renouvellement du contrat existant)
Budget indicatif	2 000 000 EUR
Mise en œuvre	Cette action sera mise en œuvre par la DG MARE.
Calendrier indicatif	Renouvellement du contrat de service au cours du 2 ^e trimestre de 2017

1.1.3. *Services et fournitures informatiques*

Objet des marchés envisagés	Développement et maintenance des applications informatiques afin de soutenir la mise en œuvre du FEAMP, et fourniture du matériel informatique requis pour ces applications
Type de marché	15 contrats spécifiques environ à attribuer conformément au contrat-cadre de la direction générale de l'informatique (DIGIT)
Budget indicatif	710 000 EUR
Mise en œuvre	Une partie des crédits fera l'objet d'une subdélégation croisée accordée à la direction générale de l'emploi et à la direction générale de la politique régionale pour financer la mise en œuvre du SFC2007, du SFC2014, du post-marché du SFC2007 et de WAVE.
Calendrier indicatif	Conclusion de contrats spécifiques tout au long de l'année 2017

1.1.4. *Formation des autorités de gestion, de certification et d'audit des États membres*

Objet des marchés envisagés	Deux séminaires de formation sur les systèmes de gestion et de contrôle du FEAMP seront dispensés par l'institut européen d'administration publique (EIPA-Ecorys-PwC) à l'intention des autorités de gestion, de certification et d'audit des États membres, dans les locaux de la Commission à Bruxelles.
Type de marché	<i>Contrats spécifiques au titre du contrat-cadre n° 2013.CE.16.B.AT.044 de la DG REGIO</i> <i>(Lot 3: formation sur la politique de cohésion 2014-2020)</i>

Budget indicatif	25 000 EUR
Mise en œuvre	Cette action sera mise en œuvre par la DG MARE.
Calendrier indicatif	Conclusion de contrats spécifiques au cours du 2 ^e trimestre 2017.